SMTD Syndicat Mixte des Transports du Douaisis

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

C'est le **Mercredi 26 Mai 2021** à 18h00 Salle des fêtes Henri Martel – Rue Louis Aragon à Lewarde que se sont réunis les délégués désignés par la Communauté de communes Cœur d'Ostrevent et la communauté d'agglomération Douaisis Agglo adhérentes au Syndicat Mixte des Transports du Douaisis.

Il est rappelé qu'une convocation a été régulièrement adressée à chacun des membres désignés par les conseils communautaires.

Nombre total de délégués : **45**
Présents : (titulaires et suppléants) 31
Absents : 9
Procuration : 5

Etaient présents (délégués titulaires) : 30
Pour la CCCO : Alain BRUNEEL - François CRESTA - Salvatore DE CESARE - Frédéric DELANNOY - Lionel FONTAINE - Rodrigue LEBLAN - Donato MIRAGLIA - Eric MOREAU - Pascal PRUVOST - Jean-Julien QUENNESSON - Michel SIECZAREK - Alain SROGA - Jessica TANCA.
Pour DOUAISIS AGGLO : Karim BACHIRI –Christophe BLERVACQUE - Yaël CZUPRYNA - Romain DAPVRIL - Jean-Claude DESMENEZ - Muriel DOUDOK - Christophe DUMONT - Alain DUPONT – Christine ERADES - Damien FRENOY - Arnaud GLABIEN - Delphine GUINEZ - Jean-Luc HALLE - Claude HEGO - Jacques LECLERCQ - Claudine PARNETZKI - Robert STRZELECKI -

Etaient présents (délégués suppléants) : 1
Pour DOUAISIS AGGLO : Edith BARBIEUX suppléante de Gilles BARBIEUX.

Etaient présents par procuration : 5
Pour la CCCO : Marc DELECLUSE donne pouvoir à Frédéric DELANNOY.
Pour DOUAISIS AGGLO : Philippe ROSZYK donne pouvoir à Jean-Luc HALLE - Arnaud PIESSET donne pouvoir à Pascal PRUVOST - Maryline LUCAS donne pouvoir à Julien QUENNESSON - Christophe CHARLES donne pouvoir à Robert STRZELECKI.

Etaient absents et excusés : 9
Pour la CCCO : Alain PAKOSZ.
Pour DOUAISIS AGGLO : Reine Elise CARLIER - Lisiane DUBUS - Thierry FAIDHERBE - Jean-Christophe LECLERCQ - Jean-Michel LEROY - Jamila MEKKI - Jean Michel SZATNY - Franck VALEMBOIS.

OBJET : LA GRATUITE DES TRANSPORTS PUBLICS SUR LE RESSORT TERRITORIAL DU SMTD

Monsieur le Président rappelle le contexte :

Depuis le 1er septembre 2019, les transports en bus sont gratuits en période scolaire pour les collégiens et lycéens. Le financement correspondant a été pris en bonne partie par la Région.

Par ailleurs, des tarifs réduits sont déjà pratiqués pour les personnes âgées, les personnes percevant le RSA, les demandeurs d'asile, les demandeurs d'emploi, les étudiants, …

Les tarifs sont également réduits dans le cadre des abonnements.

Ainsi, en moyenne, le prix d'un titre de transport représente environ 13% du coût réel (chiffres 2019).

La mise en place de la gratuité est un choix politique accéléré par le fait que le SMTD devait renouveler son dispositif billettique d'ici 2022 (vétuste, non maintenable) avec à la clé un investissement de 3 millions d'euros à réaliser. D'autres raisons nous amènent également à mettre en place la gratuité totale :

1- Le pouvoir d'achat :
Se déplacer représente un coût, ce qui est un frein à ceux qui ont des revenus très faibles. La gratuité serait un moyen pour lever le frein de la mobilité (accès emploi, aux établissements de soins, aux loisirs, …)

2- La facilité d'accès au bus :
Des citoyens ne prennent pas le bus tout simplement à cause du moyen d'achat (DAT, passage en agence, ou conducteur ?)

3- Réduire l'utilisation de la voiture personnelle : plusieurs enjeux
Le transport en commun réduit les coûts intrinsèques à l'utilisation de la voiture : carburant, entretien, usure, coût du stationnement.
Réduire l'utilisation de la voiture, c'est aussi réduire la pollution environnementale, réduire les bouchons. C'est aussi :

- améliorer la sécurité routière,
- réduire le besoin de création de parking et de dépenses publiques.

4- Faciliter l'accès aux Centres Ville
Les secteurs de Centre-Ville sont généralement difficiles d'accès à cause du stationnement. Le bus permet d'accéder aisément au cœur des villes et aux gares notamment.

5- L'attractivité du territoire
La mise en place de la gratuité permettra de renforcer l'attractivité économique pour les entreprises du territoire ou souhaitant s'y installer ainsi que pour leurs salariés.

D'autre part, la gratuité devrait également faciliter les déplacements touristiques sur notre territoire.

6- La rupture psychologique

Les réductions de tarif, les opérations « Journée gratuite » contribuent à faire connaître l'utilisation du bus, mais n'entraînent pas un choc psychologique qui changerait le comportement des citoyens.

La gratuité totale serait le levier de cette rupture dans les habitudes.

Les conséquences pour le SMTD :

Le manque à gagner en termes de recettes commerciales devra être compensé par une augmentation des contributions de nos membres.

Sur la base de l'étude réalisé par le cabinet KPMG, qui table sur une augmentation de la fréquentation du réseau de 10% en heures de pointe, les contributions des membres devront passer en 2022 à :
7 167 022 euros pour Douaisis Agglo (contre 5 000 000 euros en 2021)
3 083 349 euros pour la CCCO (contre 2 000 000 euros en 2021).

Le SMTD devra donc adapter ses statuts au regard de ces modifications.

L'autre conséquence majeure, avec la mise en place de la gratuité en janvier 2022, réside dans l'obligation de faire un choix d'énergie pour notre prochaine commande de matériel roulant.

D'après l'étude réalisée par KPMG, l'acquisition de douze nouveaux bus articulés serait nécessaire afin d'accueillir le flux de nouveaux voyageurs. A cela s'ajoutent les nouveaux besoins liés à la nouvelle offre (ligne 4 notamment) que le SMTD souhaite proposer à partir du 1er trimestre 2022.
C'est donc un total de 14 bus (12 articulés et 2 standards) que le SMTD doit acheter en 2021. Le choix de l'énergie, pour 50% de ces nouveaux bus, doit être réalisé d'ici mai 2021 afin de réaliser l'achat des véhicules et de mettre en place des infrastructures de recharge.

Pour notre exploitant, la STAD, la mise en place de la gratuité impliquera une réflexion sur l'évolution de la tarification des abonnements en 2021 et des réflexions sur la mise en œuvre opérationnelle (reclassement des agents notamment).

Le processus de décision :

Nos membres ont déjà délibéré favorablement pour demander au SMTD la mise en place de la gratuité totale au 1er janvier 2022.

Douaisis Agglo a délibéré le 5 février 2021 et la CCCO l'a fait le 8 avril 2021.

La CCCO, dans sa décision de principe, a souhaité conditionner son accord dans les termes suivants :

- Pas d'augmentation nouvelle de la participation de la CCCO (en dehors des accords déjà pris pour une augmentation progressive de 2025 à 2030).
- Création d'un comité de suivi de la mise en œuvre de la gratuité
- Formalisation d'une demande auprès de la CRC et de la DGFIP pour avoir un avis circonstancié sur la problématique de la TVA liée à la mise en place de la gratuité

- Vigilance particulière sur les problématiques RH chez notre exploitant, liées à la mise en œuvre de la gratuité

Le SMTD devra donc délibérer, le 26 mai 2021, en faisant état des conditions posées par la CCCO.

Le 1er janvier 2022, le réseau de transports publics de Douai deviendrait ainsi le plus grand réseau de France totalement gratuit (en attendant le résultat des réflexions en cours sur la métropole de Montpellier).

Avis favorable de la commission clientèles lors de la séance en date du 6 Mai 2021.

Avis favorable du Bureau Syndical lors de la séance en date du 19 Mai 2021.

Avis favorable du Comité des partenaires lors de la séance en date du 26 Mai 2021.

Il est demandé aux membres du Comité Syndical de bien vouloir approuver la mise en place de la gratuité totale sur notre ressort territorial au 1er janvier 2022.

Le Comité après avoir délibéré

Nombre d'inscrits : 45
Nombre de votants : 36
Suffrage exprimé : 36
Pour : 36
Contre : 0
Abstention : 0

VALIDE la mise en place de la gratuité totale sur notre ressort territorial au 1er janvier 2022.

Fait et délibéré en séance

Le Président,

Claude HEGO